

Synthèse du rapport d'activité

Production et distribution Eau potable 2024

	Territoire 84 038 habitants	21 communes desservies : Compiègne, Armancourt, , Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Lachelle, Lacroix-Saint-Ouen, Janville, Jaux, Jonquières, Margny-lès-Compiègne, Le Meux, Néry, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-de-Longmont, Venette, Verberie, Vieux-Moulin 34 300 abonnés
	Exploitation Par des délégations de service public	Les délégataires ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. L'ARC garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	Production 5 012 001 m³ mis en distribution	L'ARC dispose de 9 stations de production qui ont fourni en 2024, 4 568 021 m³ d'eau traitée. 1 056 754 m³ ont été achetés à des collectivités extérieures et 227 352 m³ ont été vendus à des collectivités extérieures.
	Distribution 501 km de réseau 4 190 900 m³ consommés	Les abonnés ont consommé 4 190 900 m³ en 2024, soit une moyenne d'environ 122 m³ par abonné et par an. Le rendement du réseau est de 91,4%.
	Travaux 0,95% du linéaire a été renouvelé (4 765 ml)	2 208 551 € ont été dépensés pour le renouvellement des réseaux
	Qualité 86 % de conformité physico-chimique, 100% en bactériologique	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de l'ARC est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 86% au niveau physico-chimique
	Prix 2,23 € TTC (pour 120 m³ au 1 ^{er} janvier 2025)	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Les tarifs diffèrent selon les communes. Au total, un abonné domestique de l'ARC consommant 120 m³ payera en moyenne en 2025, 2,23 € TTC par m³ consommé.

Mode de gestion du service

Le service d'eau potable sur l'ARC est géré par le biais de différents contrats de concession de service sur les territoires suivants :

Périmètre du contrat de concession de service public	Titulaire du contrat (et échéance)
Lot 1 :	
Production ARC	SUEZ Eau France (30/09/2024) prolongation jusqu'au 30/11/2025
Bienville	
Choisy-au-Bac	
Clairoix	
Janville	
Vieux-Moulin	
Compiègne	
La-Croix-Saint-Ouen	
Lot 2 :	
Armancourt	SAUR (30/09/2024) prolongation jusqu'au 30/11/2025
Jaux	
Jonquières	
Le Meux	
Lachelle	
Saint-Jean-aux-Bois	
Saint-Sauveur	
Saintines	
Venette	
Autres contrats :	
Margny-lès-Compiègne	SUEZ (30/09/2024) prolongation jusqu'au 30/11/2025
Béthisy-Saint-Pierre	SAUR (31/03/2029)
Néry	VEOLIA (31/12/2028)
Saint-Vaast-de-Longmont	SAUR (31/12/2028)
Verberie	

Les volumes prélevés sur la Zone de Répartition des Eaux de l'Aronde

CAPTAGES	VOLUME EN M ³ 2016	VOLUME EN M ³ 2017	VOLUME EN M ³ 2018	VOLUME EN M ³ 2019	VOLUME EN M ³ 2020	VOLUME EN M ³ 2021	VOLUME EN M ³ 2022	VOLUME EN M ³ 2023	VOLUME EN M ³ 2024	EVOLU- TION 2023- 2024
BAUGY	1 444 596	1 227 588	1 461 390	1 375 082	1 651 781	1 979 707	1 904 287	1 597 021	1 428 210	-10,57%
HOSPICES	2 063 666	2 373 196	2 094 605	2 221 261	2 360 984	1 937 730	1 685 950	1 768 767	1 808 720	2,26%
TOTAL	3 508 262	3 600 784	3 555 995	3 596 343	4 012 765	3 917 437	3 590 237	3 365 788	3 236 693	-3,84%
BIENVILLE			16 281	18 228	17 582	4 294	0	0	0	0

L'évolution entre Baugy et les Hospices s'explique par la mise en œuvre du SDAEP de l'ARC.

En 2020 et 2021, nous avons constaté une dérive du débitmètre de sortie du forage F2 entraînant une sur-évaluation des volumes prélevés. Des mesures correctives ont été mises en place.

Les rendements du réseau eau potable

Périmètre	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Rendement 2022	Rendement 2023	Rendement 2024	Évolution entre 2023 et 2024
Lot 1 : Bienville, Choisy au Bac, Clairoux, Janville, Vieux Moulin, Compiègne, Lacroix St Ouen	86,90%	80,19 %	84,10%	89,58%	84,75%	88,2%	4,07%
Lot 2 : Armancourt, Jaux, Jonquières, Le Meux, Lachelle, St Jean au Bois, St Sauveur, Saintines	80%	79,6 %	92,03%	87,31%	86,62%	85,43%	-1,37%
Margny les Compiègne	92%	90 %	89,37%	88,21%	96,96%	96,48%	-0,5%
Béthisy St Pierre	87,6%	77,8%	93,29%	90,30%	88,46%	89,69%	1,39%
Nery	93%	98,9%	94,79%	98,80%	99,60%	98,74%	-0,86%
Verberie, St Vaast de Longmont	78,4%	79,2%	81,36%	70,75%	71,24%	84,79%	19,02%
Total réseau de distribution sans la production (Baugy/Hospice)	86,11%	81,85%	86,53%	87,46%	86,50%	91,43%	5,7%

Le rendement du réseau de distribution s'améliore en 2024.

La qualité de l'eau

Forages	Nitrates (mg/L)	Perchlorate (µg/L)	Fer (µg/L)	Manganèse (µg/L)	Carbone Organique Total (mg/L)	Fluor (mg/L)
Limite ou référence (R) qualité	50 (N)	4 pour les nourrissons et 15 pour les femmes enceintes (R)	200 (R)	50 (R)	2 (R)	1,5 (R)
Baugy F1	44,5	11,5	<5	<0,5	0,51	0,267
Baugy F2	45,9	11,5	<5	<0,5	0,53	0,249
Baugy mélange F1/F2 (pas de traitement)	42,6 à 45,3		<5	<0,5	0,44 à 0,53	0,221 à 0,312
Les forages de Baugy font l'objet d'une vigilance concernant les nitrates, avec un niveau de nitrates s'approchant de la norme de 50mg/L. La teneur en nitrates est diminuée par le mélange des eaux des deux forages.						
Hospice F1	28,2	1,1	10	0,8	0,98	0,301
Hospice F2	23,5	1,1	10	<0,5	0,79	0,315
Hospice mélange F1/F2 (après traitement charbon actif)	20,8 à 24,3		<5	<0,5	0,75 à 1,05	0,318 à 0,366
Choisy F2	<0,5		234 à 890	24,5	0,96	0,633
Choisy F3	<0,5		274 à 440	14	1,043	0,586
Choisy mélange F2/3 (après traitement du fer)	<0,5		5,3	7,1	0,85 à 0,91	0,579
Dépasse la norme pour le fer mais présence d'un traitement pour le fer. L'eau distribuée est donc conforme sur ce paramètre.						
Rethondes F4	<0,5		227 à 480	21	1,54	0,285
Rethondes F5	<0,5	0,9	261	20	1,65	0,515
Rethondes mélange F4/F5	<0,5		23,2	0,7	1,39 à 1,77	0,371
Dépasse la norme pour le fer mais présence d'un traitement pour le fer. L'eau distribuée est donc conforme sur ce paramètre. Les forages de Rethondes sont sous surveillance pour le carbone organique total. L'eau est diluée avec celle venant de Choisy au Bac ce qui la rend conforme sur ce paramètre en distribution.						
La Croix St Ouen	16,7		<5	3,8	1,21	0,342
Margny lès Compiègne	31,4 à 35,5		<5	<0,5	0,48	0,264
Verberie	16,7		<5	1,4	0,49	1,34 à 2,52
Dépasse la norme en fluor mais l'eau est diluée pour moitié avec de l'eau venant de la CCPE (forages de Longueil Ste Marie). L'eau est donc conforme sur ce paramètre en distribution.						
Nery Source	21,9		<5	1,8	0,49	0,301
Nery Forage	3,5		241	11	0,49	0,198

Forages	Atrazine (µg/L)	Déséthyl atrazine (µg/L)	Chloridazone desphényl (µg/L)	Chloridazone méthyl desphényl (µg/L)	Total Pesticides analysés (µg/L)	Autres pesticides (µg/L)
Limite ou référence (R) qualité	0,1 (N)	0,1 (N)	0,1	0,1	0,5 (N)	0,1 (N)
Valeur sanitaire maximale			11	110		
Baugy F1	0,035	<0,005	2,713	0,644	3,534	<0,020
Baugy F2	0,017	<0,005	1,139	0,322	1,834	<0,020
Baugy mélange F1/F2	0,021 à 0,030	<0,005	1,015 à 1,653	0,474 à 0,597	1,572 à 2,602	<0,020
Hospice F1	0,007	<0,005	0,612	0,170	1,191	<0,020
Hospice F2	<0,005	<0,005	0,530	0,119	0,781	<0,020
Hospice mélange F1/F2	<0,005	<0,005	<0,020 à 0,259	<0,005 à 0,077	0,057 à 0,399	<0,020
Choisy F2	<0,005	<0,005	1,594	0,712	2,528	<0,020
Choisy F3 (2021)	<0,005	<0,005	2,495	0,361	3,060	<0,020
Choisy mélange F2/F3	<0,005	<0,005	0,813 à 1,311	0,412 à 0,449	1,393 à 1,755	<0,020
Rethondes F4	<0,005	<0,005	<0,020	<0,005	<0,0001	<0,020
Rethondes F5 (2021)	<0,005	<0,005	<0,10	<0,010	0,018	<0,020
Rethondes mélange F4/F5	<0,005	<0,005	<0,020 à 0,496	0,052 à 0,187	<0,5 à 0,370	<0,020 à 0,683
La Croix St Ouen	<0,005	<0,005	0,433 à 0,802	0,273 à 0,415	0,963 à 1,191	<0,020
Margny lès Compiègne	0,006	<0,005	0,137 à 0,172	0,029 à 0,044	0,219 à 0,313	<0,020 à 0,040
Verberie	<0,005	<0,005	<0,020 à 0,1766	<0,005 à 0,069	0,0257 à 0,321	<0,020
Nery Source	<0,005	<0,005	0,691 à 0,869	0,122 à 0,173	0,912 à 1,042	<0,020
Nery Forage	<0,005	<0,005	<0,020 à 0,806	<0,005 à 0,119	<0,5 à 1,437	<0,020

L'ARC exploite **huit sites de forages** répartis sur le territoire. Selon les sites, la qualité de l'eau peut varier.

→ **Nitrates** : le seuil légal est de 50 mg/l. Le taux le plus élevé mesuré est de **44,5 mg/l aux captages de Baugy** (mesure du 30 octobre 2024) qui alimentent Venette et une partie de Compiègne. Ailleurs, les niveaux sont nettement inférieurs, souvent < 30 mg/l, et parfois < 0,5 mg/l.

→ **Pesticides** : depuis 2021, l'ARS a intégré de nouveaux pesticides à sa liste des molécules à rechercher dans l'eau potable.

L'ANSES a publié son rapport concernant les métabolites du chloridazone le 25 juillet 2024. Les deux métabolites du chloridazone (desphényl et méthyl-desphényl) sont maintenant considérés comme des pesticides pertinents. Ainsi la norme qui s'applique à ces deux molécules est de 0,1 µg/L.

Il est à noter que l'ANSES a également défini une valeur sanitaire maximale pour chacune des deux molécules, à savoir : 11 µg/L pour le desphényl et 110 µg/L pour le méthyl-desphényl.

Les forages de l'ARC ne respectent pas la norme et l'eau est considérée comme non conforme mais ils ne dépassent pas les valeurs sanitaires maximales et peut donc être consommée.

→ **Perchlorates** : présents à **moins de 15 µg/l aux captages de Baugy et de Margny-lès-Compiègne**, sans risque pour les adultes. Par précaution, une **restriction s'applique aux nourrissons**.

→ **PFAS** : les « polluants éternels » ont été recherchés lors d'une campagne menée par l'ARS en 2024. **Tous les captages sont conformes.**

Si certaines normes sont dépassées, les valeurs constatées ne dépassent pas les valeurs sanitaires maximales.

L'eau peut donc être consommée.

Les forages des **Hospices**, qui alimentent une grande partie de Compiègne et la ZI Le Meux, sont équipés de **filtres à charbon actif**. Modernisés en 2022 et 2023, ces dispositifs seront renouvelés en 2025. Ils contribuent à **réduire les traces de pesticides dans l'eau distribuée.**

Les faits marquants de l'exercice 2024

L'ARC a procédé au renouvellement de 4 765 ml de canalisations en 2024, soit 0,95% du linéaire de son réseau. Les opérations de 2024 sont les suivantes :

Communes	Travaux 2024	Linéaire (ml)	Montants
Béthisy Saint Pierre	Regard avenue de la gare	-	18 701,00 €
Bienville	Rue de Fauvillé	240 en DN100	190 795,00 €
	Ruelle du Moulin	90 en PE63	35 000,00 €
	Rue et Ruelle de l'Aronde	160 en PE63	55 000,00 €
Choisy au Bac	Rue des Vineux et rue du Président Coty (Pose d'un nouvel hydrant angle Rue des Vineux/ Rue du président Coty)	280 en DN100	111 769,00 €
Compiègne	Rue de Pierrefonds	180 en DN150	175 912,00 €
	Boulevard des Etats Unis section Saint Joseph/Paris (Coordination BE et chauffage urbain Mars 2024)	250 en DN150	117 953,00 €
	Quartier gare côté gare rue d'Amiens le long des bâtiments (Passage à confirmer avec le bureau d'étude suivant projet avec coordination)	100 en DN150	60 325,00 €
	Quartier gare côté margny Rue de Noyon section rue d'Amiens/ raymond poincarre (Avec pose de reagrdr de comptage et compteur)	160 en DN150	157 858,00 €
	Rue des pâtisseries (Changement collier de branchement : 14 branchements)	-	31 932,00 €
	Boulevard Gambetta Section Rue de Paris/Winston CHURCHILL (28 branchements)	-	40 559,00 €
	Rue Charles demonchy (Renforcement et ajout hydrant)	265 en DN100	120 000,00 €
Jonquières	Rue Saint Nicolas	280 en DN100	115 464,00 €

Communes	Travaux 2024	Linéaire (ml)	Montants
	Bouclage avec rue du Mont Hart	150 en PE75	
Lachelle	Grande rue section rue traversière/grande rue	280 en DN125	183 405,00 €
	Rue traversières	150 en DN125	36 070,00 €
Lacroix Saint Ouen	rue Hérisson	220 en DN110	46 636,00 €
	Rue de Compiègne Section rue Pierre Carluys/rue de la république	220 en DN150	110 077,00 €
Le Meux	Rue de Compiègne Section rue Pierre Carluys/rue de la république	405 en DN150	272 444,00 €
Margny lès Compiègne	Rue Royer Section Foch/Jeanne d'Arc	315 en DN100	189 583,00
Saint Jean aux Bois	Liaison Saint Jean/la Brévière tranche 3	700 en PE DN180	200 000,00 €
Saint Sauveur	Déconnection réservoir pour passage en vidange au niveau du cimetière	100 en DN75	20 000,00 €
Venette	Rue Benjamin	100 en DN110	50 905,00 €
	Rue André Mélenne (Bouclage)	120 en DN110	57 746,92 €
TOTAL			2 208 551,92 €

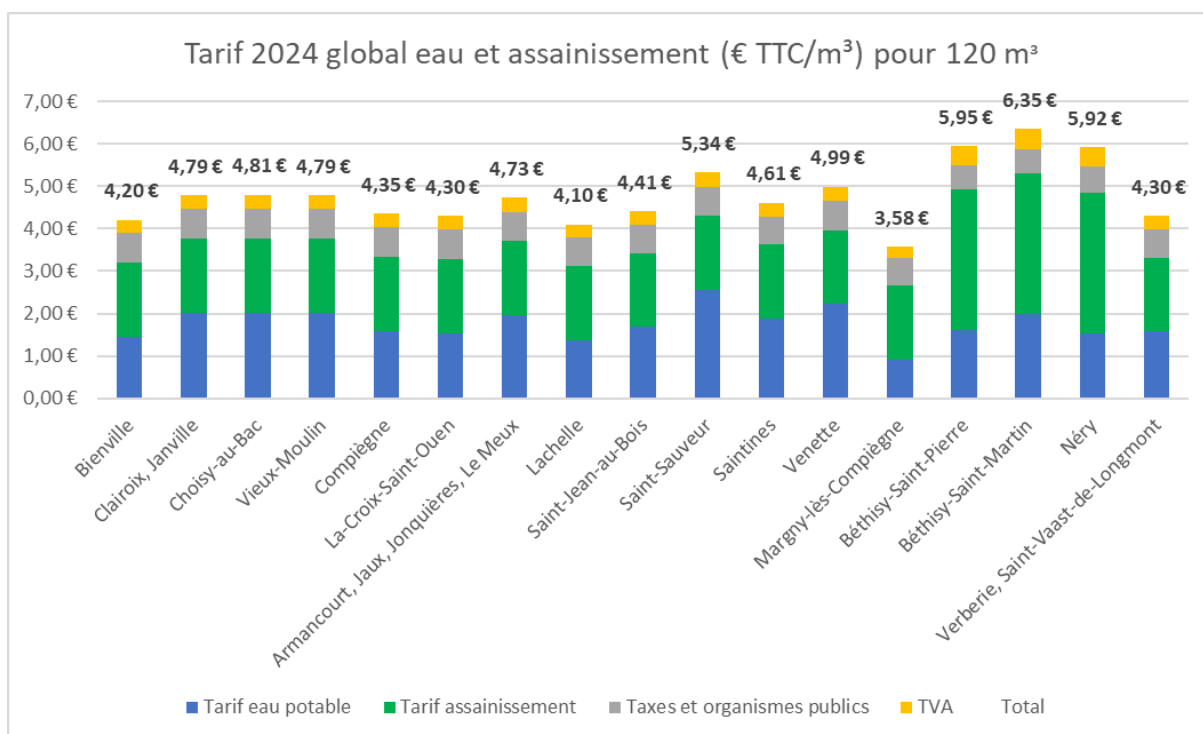
Au-delà des travaux de renouvellement, le service eau potable de l'ARC a réalisé les actions suivantes en 2024:

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Lancement de la consultation pour la nouvelle CSP eau potable de l'ARC
- Le renouvellement de la CSP de Béthisy St Pierre
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- Lancement du marché de réhabilitation des réservoirs de l'ARC
- Audits complémentaires des cantines de l'ARC et accompagnement pour un changement de mode de gestion des cantines pour le reste des cantines de la ville de Compiègne

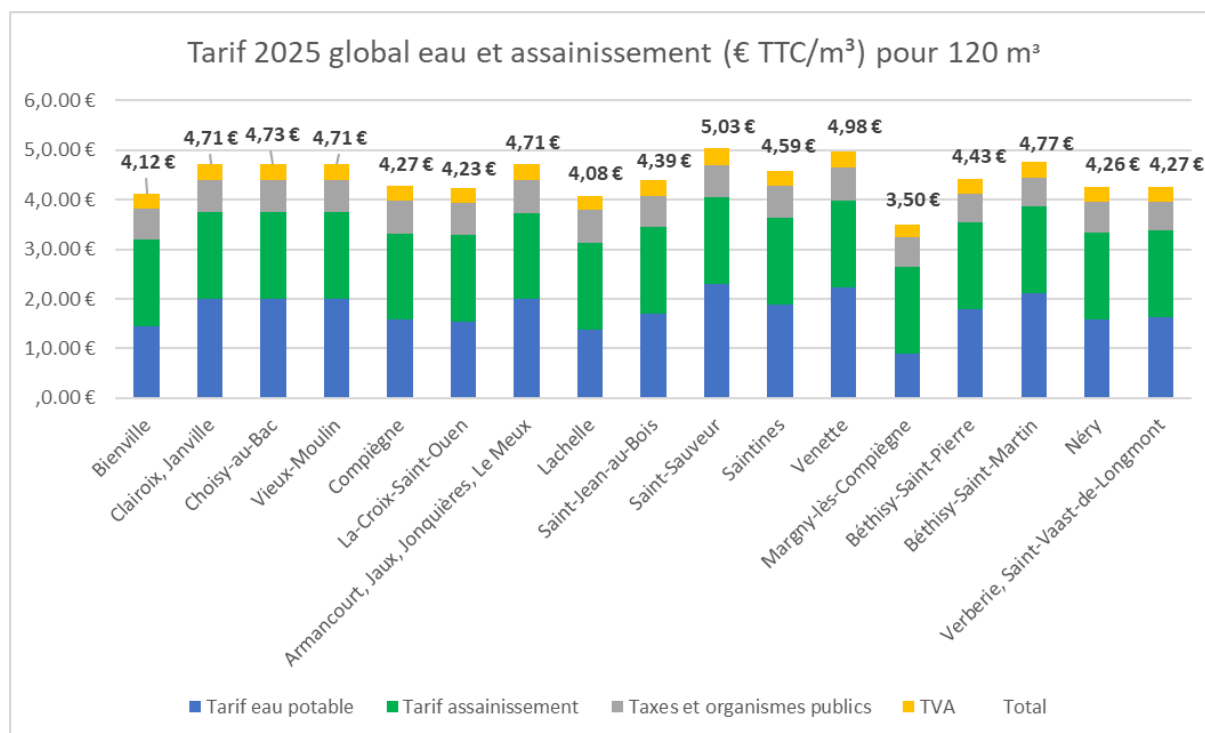
- accompagnement pour le développement d'une production bio et/ou local dans le cadre du retour en régie des cantines de Margny les Compiègne, Compiègne et Verberie.
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs; le développement des filières courtes, le développement de l'agroforesterie et des haies bocagères...
- Suivi de l'étude de bassin d'alimentation de captage pour l'ensemble des forages de l'ARC (sauf Baugy et les Hospices) en vue de renforcer la protection de la ressource en eau et de déterminer l'évolution des trichloréthylènes sur Nery.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire... (37 classes ont participé sur l'ensemble du territoire)

Montant de la facture d'eau (eau potable + assainissement) 120 m³ au 1^{er} janvier 2024

Les tarifs ont baissé sur toutes les communes en raison de la baisse du tarif assainissement de 0,20 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2024 sauf pour les communes de Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre et Néry qui ne disposent pas de la tarification unique assainissement. Celle-ci a changé à partir du 1^{er} avril 2024 date à laquelle ces 3 communes ont intégré un contrat de CSP assainissement existant, leur tarif a été modifié pour passer à 1,75 € HT/m³.



Montant de la facture d'eau 120 m³ au 3 octobre 2025



Le conseil d'Agglomération du 3 octobre 2024 a délibéré sur une première étape d'harmonisation en diminuant la surtaxe ARC eau potable de St Sauveur de 0,26 €/m³ pour qu'elle rejoigne le montant des surtaxes eau potable de Clairoix, Choisy au Bac, Janville et Vieux Moulin.

Les 20 autres communes ont eu une augmentation de leur surtaxe eau potable de 0,0043 €/m³ (sauf Béthisy St Martin qui est rattachée au SIAEP d'Auger St Vincent où l'ARC est en représentation substitution).

Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont fait l'objet d'une réforme nationale au 1er janvier 2025. Les anciennes redevances ont été remplacées par de nouvelles dont les objectifs ont évolué.

Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées et remplacées par la taxe sur la consommation d'eau potable qui s'applique à tous les usagers raccordés au réseau d'eau potable avec un taux identique. Elle vise le fait de consommer/utiliser de l'eau potable, celle-ci n'étant de facto plus potable après usage.

Deux nouvelles taxes sont créées dont le niveau varie selon les niveaux de performance des services d'eau et d'assainissement :

- La redevance de performance des réseaux d'eau potable qui vise le gaspillage d'eau potable à travers la capacité à gérer les fuites/pertes d'eau et donc la performance des réseaux de distribution d'eau potable
- La redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif qui vise les pollutions ponctuelles de l'eau d'origine domestique à travers la capacité à gérer la collecte des eaux usées et leur épuration donc la performance des systèmes d'assainissement

Leur montant est unique pour toutes les communes de l'ARC en 2025 soit :

- 0,017 € HT/m³ contre valeur pour la performance des réseaux d'eau potable
- 0,46 € HT/m³ redevance pour la consommation de l'eau potable
- 0,0267 € HT/m³ contre valeur pour la redevance performance des réseaux d'assainissement.

Ces redevances seront ajustées en 2026 en fonction de critères de performance. Pour l'eau potable les critères qui seront pris en compte sont :

- L'indice linéaire de consommation
- Le rendement primaire
- La densité d'abonnés (nombre d'abonné au km)
- Indice linéaire des volumes non comptés

Le Budget Eau Potable de l'ARC

Les recettes d'exploitation 2024 sont en baisse de -1% par rapport à 2023 principalement dû à une augmentation des impayés.

Recettes	2021	2022	2023	2024
Ventes d'eau	2 435 509 €	2 135 607 €	2 206 509 €	2 108 235 €
Subventions d'exploitation	0 €	116 493 €	68 662 €	134 248 €
Autres produits de gestion courante	120 924 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels et financiers	8 085 €	4 919 €	0 €	9 235 €
Total	2 564 518 €	2 257 019 €	2 275 171 €	2 251 718 €

Les investissements financés en 2024 et subventions perçues

Les investissements réalisés en 2024 s'élèvent à 3 637 k€ contre 2 531 k€ en 2023. Les réseaux représentent 92 % des investissements, les constructions 7 % et les études 2 %.

Investissements (€ HT)	2021	2022	2023	2024
Frais d'études	87 471 €	80 739 €	0 €	56 671 €
Réseau adduction	1 214 541 €	1 588 066 €	2 167 549 €	3 337 372 €
Usines et ouvrages / constructions	3 899 351 €	2 429 319 €	353 705 €	241 178 €
Installations, matériel et outillage technique	11 180 €	3 954 €	6 363 €	1 472 €
Divers	2 592 €	17 832 €	3 469 €	0 €
Total	5 215 135 €	4 119 910 €	2 531 085 €	3 636 693 €

L'augmentation des dépenses de la ligne réseau adduction est due au décalage de paiement des factures entre 2023 et 2024.

Le solde des travaux du réservoir de Saintines a été payé en 2024 (usine et ouvrage/construction).

Au regard des investissements réalisés dans le cadre des renouvellements de réseau, il apparaît que la recette du budget eau potable est sous dimensionnée.

Le service eau potable a perçu 1 034 k€ de subventions en 2024.

Subventions (€ HT)	2021	2022	2023	2024
Agence de l'eau	1 213 949 €	0 €	58 573 €	858 149 €
Région	0 €	0 €	0 €	
Département	0 €	0 €	0 €	
Autres	0 €	566 621 €	0 €	175 528 €
Total	1 213 949 €	566 621 €	58 573 €	1 033 677 €

État de la dette du service

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024. Les investissements ont été financés par les subventions et le fonds de roulement du budget.

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	2 072 107 €	1 829 823 €	1 580 011 €	1 278 451 €
Montant remboursé durant l'exercice	307 438 €	306 221 €	308 003 €	353 036 €
- dont en capital	236 092 €	242 284 €	249 812 €	301 560 €
- dont en intérêts	71 346 €	63 937 €	58 191 €	51 477 €

La durée d'extinction de la dette est de 0,7 ans.

La capacité de désendettement mesure la durée nécessaire pour rembourser l'encours de dette si l'intégralité de l'épargne brute est affectée à cette dépense. Ce ratio est très satisfaisant car largement inférieur aux seuils d'alerte (10 à 12 ans).

Amortissements réalisés en 2024

Les amortissements 2024 augmentent de 4 % par rapport à 2023 et les reprises de subventions de 10 %. Les nouveaux amortissements concernent principalement les réseaux d'eau potable.

Amortissements réalisés (€ HT)	2021	2022	2023	2024
Réseau d'eau potable	903 496 €	937 113 €	1 085 865 €	1 142 398 €
Bâtiments d'exploitation et administratifs	148 369 €	135 616 €	137 428 €	136 006 €
Frais d'études	3 771 €	3 771 €	3 772 €	3 771 €
Matériel et Divers	8 668 €	8 878 €	2 731 €	5 316 €
Total	1 064 304 €	1 085 377 €	1 229 796 €	1 287 491 €

Reprises de subventions	71 440 €	139 573 €	198 931 €	218 337 €
-------------------------	----------	-----------	-----------	-----------

Amortissements nets	992 864 €	945 804 €	1 030 865 €	1 069 154 €
----------------------------	------------------	------------------	--------------------	--------------------